



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

**_*_*_*_

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE
L'HYGIÈNE PUBLIQUE

**_*_*_*_

Unité de Coordination de la Gestion Des
Déchets Solides



LE COORDONNATEUR

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un cabinet d'affaires chargé de l'assistance juridique financière et sociale à l'UCG pour la mise en œuvre des infrastructures de gestion des déchets ménagers dans le cadre de contrats de partenariat public ou de concession

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « Le Soleil » du 20 février 2018.
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de la Banque Mondiale, de l'Agence Française de Développement (AFD), de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de la Banque Européenne d'Investissement, pour la mise en œuvre du Projet pour la Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Économie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED).
L'exécution et la coordination générale du Projet seront assurées par l'Unité de Coordination de la Gestion des Déchets Solides (UCG), entité sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme du Logement et de l'Hygiène Publique (MULHP).
Le Projet pour la Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED) permettra de renforcer la gouvernance du secteur et améliorer le système de gestion intégrée et durable des déchets solides ménagers et assimilés. Ce programme d'investissement de 355,7 MUSD (soit 322,5 MEUR) est prévu pour une durée de 6 ans à compter de janvier 2020 selon le calendrier prévisionnel de la Banque Mondiale.
3. L'UCG souhaite utiliser une partie du montant des Fonds de Préparation du Projet pour la « **Sélection d'un cabinet d'affaires chargé de l'assistance juridique financière et sociale à l'UCG pour la mise en œuvre des infrastructures de gestion des déchets ménagers dans le cadre de contrats de partenariat public ou de concession** »
4. La mission du consultant se décline comme suit :
 - fournir à la partie publique, l'assistance requise pour la finalisation, la signature et l'entrée en vigueur des contrat PPP (partenariat ou concession);
 - assister la partie publique dans le montage juridique et financier des projets PPP;
 - procéder à l'évaluation économique-juridique des contrats PPP (partenariat public ou concession);
 - assister la partie publique dans la finalisation de la rédaction et la négociation des contrats PPP (partenariat public ou concession);

- préparer les outils ou documents requis pour assurer le suivi de l'exécution des contrat PPP (partenariat public ou concession);
 - apporter l'assistance juridique et sociale pour la gestion de plainte qui doivent aboutir au tribunal de toute personne physique ou morale affectée par le projet;
 - faire revue des dossiers de passation de marchés avant leur lancement incluant tous les aspects y compris les aspects de sauvegarde environnementale et sociale;
 - apporter l'assistance, l'encadrement et l'accompagnement de la partie publique pendant les négociations des contrats de partenariat ou de concession avec le secteur privé, en s'assurant entre autre que le prestataire de service dispose des compétences en matière d'ingénierie sociale lui permettant de bien prendre en charge les aspects de sauvegarde environnementale et sociale;
 - faire la revue des contrats passés dans le cadre du PROMOGED;
 - Apporter une assistance et l'accompagnement au respect des engagements des titulaires et au bon suivi des engagements de l'État vis-à-vis de ces derniers et des bailleurs de fonds sur le respect des clauses juridiques, financiers, environnementales et sociales;
 - Faire le suivi des engagements des titulaires de contrats pour intervenir en cas de litiges, défaut ou réclamations ou problèmes juridiques lors de la phase construction et d'exploitation;
 - apporter l'assistance juridique en cas de négociations d'avenants;
 - faire toute proposition nécessaire à la sécurité juridique et la bonne exécution de tous les contrats PPP de Partenariat public ou de concession dans le cadre du PROMOGED;
 - exécuter toute tâche à caractère juridique, financière, environnemental et social confiée par l'UCG dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de PPP de partenariat public ou de concession.
5. Le Projet pour la Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED) invite les cabinets d'affaires chargé d'assistance juridique financière et sociale et autres structures spécialisées à manifester leur intérêt (en français) à fournir les services décrits ci-dessus, en fournissant les informations suivantes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services :
- La nature des activités du cabinet et le nombre d'années d'expérience,
 - Les qualifications du cabinet dans le domaine des prestations décrites ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des contrats analogues,
 - La capacité technique et de gestion,
 - Les références des clients bénéficiaires des prestations décrites et toute autre information jugée pertinente.

Les consultants ne doivent pas inclure dans la manifestation des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les candidats seront sélectionnés en accord avec le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement Juillet 2016 et mis à jour en septembre 2017.
7. Une liste de candidats présentant les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par Le Projet pour la Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED). Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon **la méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC)**.
8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes 9 heures à 16 heures.
PROMOGED, Sacré Cœur III, Cité Keur Gorgui, 5ème étage Immeuble Y2, Appartement 517, Dakar -Sénégal Tel : (221) 33 822 35 20.
9. Le dossier de manifestation d'intérêt doit parvenir sous pli fermé directement au bureau du secrétariat du PROMOGED à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **lundi 19 octobre 2020 à 10 heures** (heure locale) et portant la mention « Ne pas ouvrir »

Le Coordonnateur

Mass THIAM